

2023-08-91

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée,
Madame Anaïs GALONNIER

Profession: Présidente de L'APE de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie :

Du Samedi 02 septembre 2023 à 10 heures 00
Au Samedi 02 septembre 2023 minuit.

Pour le motif : Marché gourmand

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 août 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande de Mme GALONNIER Anaïs,
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTE

Article unique — Madame Anaïs GALONNIER de l'APE de Fréjairolles, est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du 02 septembre 2023 10 heures au 02 septembre 2023 minuit.

Pour le motif marché gourmand à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 25 août 2023

